

Grand  
M. J. Cordona

Je certifie pour Cent soixante quinze francs qui m'ont été  
payés par messieurs H<sup>ö</sup>stlin et Comp<sup>te</sup> de cette ville, D<sup>ors</sup> de  
de mess<sup>rs</sup> Estlin et C. à Rome pour compte de l'Académie  
de France à Rome

Deux en double ne valant que pour simple

Attesté le 4 octobre 1845

B. P. n<sup>o</sup> 175. ainsi signé E. Ballu

Certifié conforme à l'original joint  
auprès de justification à l'appui du  
bordereau envoyé au ministre  
le 18 janvier 1846 Le Secrétaire de l'Académie  
Ballu

Fin  
et de  
M. de  
Corderon

Quittance pour cent soixante quinze francs  
qui m'ont été payés par messieurs Höllin et comp<sup>te</sup> de  
Witte, d'ordre de Mess<sup>rs</sup> Corloni et C<sup>ie</sup> à Rome et pour  
compte de l'Académie de France à Rome

Reçu en double ne vaut que pour simple

Attesté le 29<sup>me</sup> 1846

B. P. fr. 17<sup>fr</sup> Omissis E. Ballu

Certifié conforme à l'original joint aux  
pièces justificatives à l'appui du <sup>fin</sup> de  
Corderon envoyé au Ministre le 13 Janvier

1846

Le Secrétaire de l'Académie  
H. Rey

Présenté par  
M. de la Harpe  
No 6

Présenté avec pour cent soixante quinze francs

305

qui m'ont été payés par Messieurs Möllat et Comp  
de cette ville, d'ordre de Mess<sup>rs</sup> Corlaire et pour compte de  
l'Académie de France à Rome

Un en double ne valant que pour simple

B. P. p. 175<sup>u</sup>

Retenu le 22 octobre 1845

Ainsi Signé Al. Savard

Certifié conforme à l'original joint aux  
pièces justificatives à l'appui du 1<sup>er</sup> et dernier  
bordereau envoyé au Ministre le 18 Janvier  
1846

Le Secrétaire de l'Académie  
Lacroix

Paris  
No 6 bis  
Bordeaux

306

quittance pour Cens soixante quinze francs  
qui m'ont été payés par Messieurs Hösliu et Comp Dettler  
Fille, D'ordre de Messrs Corlaire et C. et pour compte de l'Académie  
de France à Rome

Neun in double ne valant que pour simple

B. P. No 175  
Athènes le 2 novembre 1846  
Ami signé A. Sacard

Certifié conforme à l'original joint aux pièces  
justificatives à la page du 7<sup>me</sup> et 8<sup>me</sup> de Bordeaux envoyés  
au Ministère le 18 Janvier 1846

Le Secrétaire de l'Académie  
A. Sacard

Quitte au jour Cent Soixante quinze francs 304  
qui m'ont été payés par Messieurs Möllin et Comp. de la  
Ville, d'ordre de Messrs Colson et C. et pour compte de  
l'Académie de France à Rome

Reçu en double ne vaut que pour simple

B. P. n. 175 n. Ottom le 21 novembre 1845

Gen. G. Colson  
not. 175

Certifié signé: Alexis Lacaze

Certifié conforme à l'original joint au présent  
justificatif de l'appui du H<sup>on</sup> Colson au voyage au  
Ministre le 18 Janvier 1846

Le Secrétaire de l'Académie  
Alexis

Finis de Bordereau  
et  
No 6 (quatre)

303

Quittance pour Cent soixante quinze francs qui m'ont  
été payés par Messieurs Hößlin et Comp. de cette Ville  
d'ordre de Messieurs Costantini et C. et pour compte  
de l'Académie de France à Rome

Preuve en double ne valant que pour simple

B. P. n. 175

Attesté le 23 Décembre 1845

Ainsi signé Alexis Paccard

Certifié conforme à l'original joint au  
pièce justificative à l'appui du Finis de  
bordereau envoyé au Ministre le 18 Janvier 1846

Le Secrétaire de l'Académie  
Alexis Paccard

Quittance pour Cent soixante quinze francs qui  
m'ont été payés par Messrs Möllin & Comp<sup>e</sup> de cette ville  
d'ordre de Messrs Corlonin et C. et pour Comptes d'Affaires  
de France à Rome. Receu en double ne valant que pour simple

B. P. M. 177

Athènes le 4 octobre 1845

Ainsi signé O. Citeux

Fin du brouillon  
No 7

Certifié conforme à l'original joint au présent  
justificatif à l'appui d'un <sup>de</sup> bordereau  
envoyé au Ministère le 18 Janvier 1846

Le Secrétaire P. St. Jean d'Ami  
*[Signature]*

Grand bordeman  
No 96 bis

Quitte avec vous Cest soixante quinze francs

pour le montant de la paye par messieurs Hölzer de Camp & autres  
Kitt, Dore de messrs Colson et C. a Rome et pour  
Compte de l'Académie de France a Rome

Preuve en double se valant que par simple

B. P. f. 175e Acté le 2 novembre 1845

Christoph A. Citius

Certific conforme a l'original joint au piece  
justificatif a l'appui du bordeman envoye au  
Ministre le 18 Janvier 1846

Le Secretaire de l'Académie  
H. K. G.



Quittance pour Cent soixante quinze francs  
qui ont été payés par Messieurs Hötlin et Comp<sup>e</sup> de cette ville,  
D'ordre de Mess<sup>rs</sup> Corbellin et Comp<sup>e</sup> et pour compte de  
l'Académie de France à Rome

Neveu en Double ne valant que pour simple  
Attesté, le 21 novembre 1845

A. P.  
Genève  
N° 7

Ministère P. Citent  
Certifié conforme à l'original joint au procès  
justificatif en l'appui du <sup>Procès</sup> de Corbellin envoyé  
au Ministre le 18 Janvier 1846

Le Secrétaire de l'Académie  
H. G.

Fin de Bordereau  
N° 7 (Quater)

Quittance pour cent cinquante quinze francs qui m'ont été  
payés par Messieurs Mösslin et Comp<sup>e</sup> de cette ville,  
d'ordre de Mess<sup>rs</sup> Corlonio et C. L. J<sup>un</sup> Sec<sup>r</sup> de l'Académie  
de France à Rome

Preuve double ne valant que pour simple

2  
Athènes le 23 Décembre 1845

B. P. n° 175 en ainsi signé A. Citeux

Certifié Conforme à l'original joint aux  
pièces justificatives à la page du <sup>1<sup>er</sup></sup> et <sup>2<sup>es</sup></sup>  
bordereau envoyé au Ministre le 18 Janvier  
1846

Le Secrétaire de l'Académie  
*[Signature]*